

CONSEIL DES MINISTRES DU VENDREDI 23 SEPTEMBRE 2011

Le Conseil des ministres s'est réuni aujourd'hui sous la présidence du Premier ministre suppléant, Dr Ahmed Rashid Beebeejaun, GCSK, FRCP.

Le sommaire des délibérations et les décisions

1. Proclamation du *Protection from Domestic Violence (Amendment) Act*

Le Conseil a pris note que le *Protection from Domestic Violence (Amendment) Act* sera proclamé pour prendre effet le 26 septembre 2011. Cette loi, comme amendée, habilite le chef juge à faire des règlements en vertu du *Protection from Domestic Violence Act*, y compris les règlements pour entendre les demandes d'ordonnance de résidence (*occupation and tenancy orders*).

2. Santé : Les *Clinical Trials Regulations* seront promulgués

Le Conseil a pris note que le ministre de la Santé et de la Qualité de la Vie promulguera les *Clinical Trials Regulations* qui font provision pour le paiement des frais relatifs à une demande de licence d'essais cliniques, aux amendements à la licence et à l'octroi de la licence.

3. Coopération juridique bilatérale : Visite d'une délégation chinoise

Le Conseil a pris note qu'une délégation du *Supreme People's Procuratorate* de la République Populaire de Chine, dirigée par M. Sun Qian, *Deputy Procurator General*, visitera Maurice en novembre 2011. Lors de la visite, un protocole d'accord de coopération en matière légale sera signé entre le Bureau de l'Attorney-General et le *Supreme People's Procuratorate* de Chine. L'accord vise à renforcer les liens de coopération au niveau de la législation, les institutions légales, l'éducation et la formation juridique, la rédaction législative et les services légaux entre les deux Etats.

Cet accord aidera aussi à promouvoir un échange d'informations sur la coopération juridique par le biais d'une plateforme permettant aux officiels des deux parties pourront de se rencontrer pour identifier les défis, les opportunités et les entraves aux activités de coopération dans chaque pays et de se concerter afin de trouver des solutions.

4. Secteur manufacturier : Mise en place d'un *Industrial Advisory and Monitoring Committee*

Le Conseil a pris note de la mise en place d'un *Industrial Advisory and Monitoring Committee*, sous la présidence du ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Protection des Consommateurs. Ce comité aura comme objectifs:

- (a) de faire le suivi de la performance du secteur manufacturier et de promouvoir une plus grande synergie parmi les *stakeholders* des secteurs public et privé;
- (b) de faire une évaluation de la situation au niveau des entreprises orientées vers l'exportation et celles tournées vers le marché intérieur et de conseiller sur des mesures appropriées à prendre afin de mitiger tout impact négatif de la crise globale sur l'économie mauricienne;
- (c) d'examiner les facteurs de compétitivité hors usines (*non factory*) pour le secteur manufacturier tels que la logistique, le renforcement des capacités, la facilitation du business, les finances et les services;
- (d) de prodiguer des conseils sur les mesures pour stimuler les exportations et diversifier les produits et marchés; et
- (e) d'explorer les moyens pour améliorer la prestation et l'efficacité des services.

5. Campagne d'information sur l'importance du dépistage rétinien

Le Conseil a pris note que dans le cadre du programme de sensibilisation sur la rétinopathie diabétique, le ministère de la Santé et de la Qualité de la Vie distribuera des brochures d'information sur l'importance du dépistage rétinien. Le diabète est considéré comme l'épidémie cachée du 21^e siècle. Une étude effectuée en 2009 a indiqué qu'à Maurice, environ 23,6% de la population âgée entre 25 et 74 ans souffrent du diabète et quelque 24% présentent une intolérance au glucose et sont, donc, enclins à développer le diabète.

6. Formation : Amendements à la liste des institutions médicales reconnues

Le Conseil a pris note que le ministre de la Santé et de la Qualité de la Vie promulguera les *Medical Council (Medical Institutions) (Amendment) Regulations* en vue d'inclure le *Gulf Medical University, Ajman*, des Emirats Arabes Unis, sur la liste des institutions médicales reconnues par le *Medical Council of Mauritius* à des fins d'enregistrement.

7. COMESA et Justice : Retombées de la mission de l'Attorney-General en Zambie

Le Conseil a pris note des retombées de la récente mission de l'Attorney-General en Zambie où il a participé à la 15^e Réunion des ministres de la Justice et des Attorney-General du Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA).

La réunion a examiné les sujets suivants relatifs à l'Agenda d'intégration du COMESA:

- (a) l'ébauche révisée de la Charte de l'Agence d'investissement régionale du COMESA;
- (b) le rapport d'évaluation des facilités de la Cour permanente relatives au *COMESA Course for Justice*; et
- (c) le rapport du comité technique des experts en matière d'acquisition.

23 septembre 2011

Government Information Service
Prime Minister's Office
Port Louis